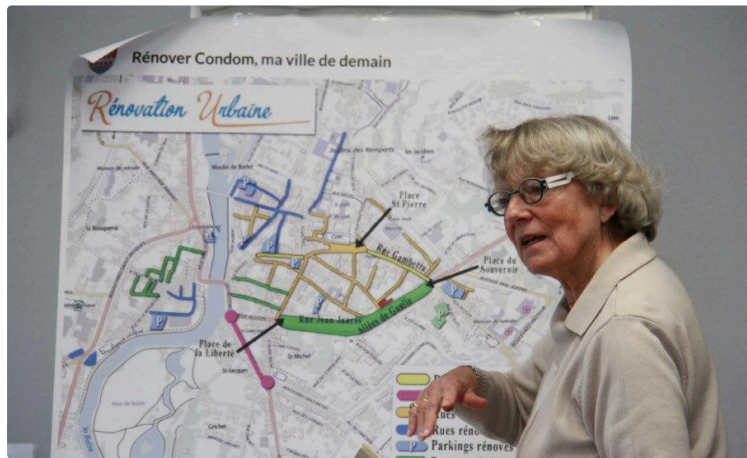


L'ASPPAR inquiète quant au coût du projet municipal concernant les futures promenades



L'ASPPAR inquiète quant au coût du projet municipal concernant les futures promenades

Ce lundi 29 janvier, l'ASPPAR (l'Association pour la Protection des Alignements d'Arbres) avait organisé à une réunion pour faire le point sur le projet des Promenades. Devant un nombreux public, sa présidente Chantal Fauché, a développé le but et le pourquoi de l'association condomoise : « L'ASPPAR travaille à la protection et à la pérennisation des alignements d'arbres qui bordent nos routes, nos rues, nos allées et nos Promenades » « Ces alignements sont une forme paysagère bien particulière aujourd'hui protégée par l'article L350-3 du code l'environnement, » loi qui précise bien que « modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit. »

D'après la présidente, le projet de la mairie de Condom serait donc hors la loi. Justifiant ainsi les deux recours déposés par l'association auprès du tribunal administratif : le premier le 4 décembre, le second le 25 janvier dernier, évoquant également la possibilité d'un recours pénal.

S'appuyant sur un diagnostic phytosanitaire établi en août 2017 : les arbres ne sont pas malades. Seul un arbre est recommandé à l'abattage le platane n° 42. Aucun autre défaut relevé n'est actuellement suffisamment grave pour constituer un risque immédiat et justifier un abattage. Un rapport qui contredirait donc les déclarations du maire faites devant le conseil municipal du 23 novembre dernier et enregistrées dans le PV de séance " puisque l'étude phytosanitaire a démontré qu'un certain nombre d'arbres devaient être modifiés, et d'ailleurs sans attendre les travaux, certains vont devoir être abattus et remplacés »

Des groupes de travail se sont constitués au sein de l'association pour étudier des points précis du dossier. Leurs rapporteurs ont souligné des divergences quant au nombre de places de stationnement perdues et surtout sur le coût final du projet, évoquant à ce sujet le dernier rapport de la chambre régionale des comptes à propos du taux d'endettement de la commune et sa capacité d'autofinancement

D'autres questions ont été soulevées lors de cette réunion notamment concernant l'implantation d'un pôle administratif et d'un office du tourisme dans le quartier des promenades.

En savoir plus www.asppar.org

Photos Marc Le Saux



IMG_7585.jpg



IMG_7578.jpg